

mais il verrait ainsi leur vœux comblés. Ces braves vriers auraient alors pour leurs longues soirées d'hiver un moral et instructif.

C'est animé par de si puissantes considérations que les ussagés osent insister pour obtenir votre adhésion et votre out appui, tant pour assurer l'effet de leur double demande ans le comité local, que pour réclamer votre tutélaire protection auprès du comité central.

"Nous avons l'honneur d'être, etc."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 5 DECEMBRE 1848.

LES RECOLLETS EN CANADA.

La tombe vient de se fermer sur le dernier (1) des enfans d'une illustre famille d'apôtres, qui sont regardés avec raison comme les fondateurs, et une des plus belles gloires de l'église du Canada.

Les Récollets, franciscains réformés prirent naissance en Espagne, et s'établirent pour la première fois à Paris en 1603, furent appelés premiers à planter la foi dans ces vastes contrées de la nouvelle France, et pendant de longues années, ils l'ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang. Rien ne manquait à leur héroïque dévouement et à leur zèle désintéressé, et on peut dire que la colonie ne leur doit pas moins que la religion. A leur nom se rattachent les plus graves événements de cette colonie naissante. On les trouve dans les voyages les plus lointains et les plus aventureux; ils marchent à côté de Champlain dans ses courses guerrières; ils partagent les dangers et les hasards des découvertes qui étaient comme le besoin de cette époque; ils servent d'ambassadeurs dans les camps, d'ambassadeurs pour les traités de paix, d'instituteurs de la jeunesse, et on les voit se présenter avec une sainte indépendance jusque sur les degrés du trône pour faire entendre les plaintes de leurs frères, et les justes réclamations des colons opprimés.

Si par la force des choses et le meilleur des temps, ces troubles religieux ne sont plus à l'œuvre sur un champ de bataille qui leur appartenait à tant de titres, il est juste de payer un tribut à leur mémoire, et d'empêcher que nos vœux et même nos contemporains, ne perdent le souvenir de tant de magnanimes exemples et de travaux si héroïques. Quand, au défaut du marbre ou du bronze, il n'y a pas un nom vivant pour perpétuer un souvenir historique, les traditions s'effacent et s'altèrent bientôt, si l'histoire ne leur donne une sorte de consécration et d'immortalité.

Essayons de rappeler quelques unes des œuvres de ces vénérables religieux. Leur simple exposé offrira un tableau tout à la fois édifiant et curieux qui en dira plus que nos éloges.

Champlain avait à peine jeté les premiers fondemens de cette colonie, qu'il sentit le besoin, pour sa conservation et son heureux développement, d'y introduire l'élément religieux. Une compagnie de marchands qui avait obtenu pour 11 ans, le monopole du commerce dans toutes ces contrées, seconda ses projets, et se chargea généralement de pourvoir chaque année aux besoins de 6 religieux Récollets. Leur zèle et leur ferveur et leur amour de la pauvreté les avaient fait juger dignes d'une mission, qui demandait des hommes capables de tous les genres de privations et de sacrifices. Dans ces lieux de l'étonnant comprenait que sans la religion on ne pouvait rien faire de grand ni de durable. Voici ce que portaient leurs lettres patentes du Roi adressées aux Récollets, le 20 mars 1615. "Les feux rois nos prédécesseurs se sont acquis le titre et la qualité de très-chrétien en procurant l'exaltation de la Ste. foi catholique, apostolique et romaine, en la défendant de toute oppression, maintenant les ecclésiastiques en leurs droits et recevant en leur royaume tous les Ordres des religieux qui avec pureté de vie se mettaient à enseigner les peuples et les endoctriner tant de vive voix que par exemples, et soit ainsi que nous soyons rempli d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le dit titre de très-chrétien comme le plus riche fleuron de notre couronne, et avec lequel nous espérons que toutes nos actions prospéreront, voulant non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos Jns prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la dite foi catholique, et la faire annoncer en terres lointaines, barbares et étrangères où le Saint nom de Dieu n'est point inconnu."

Le P. Denis Jamais supérieur, le P. Jean Dolbeau, le Joseph le Caron, et le P. Pacifique Duplessis formèrent la première colonie d'hommes apostoliques et abordèrent à Tadoussac le 25 mai 1615. L'un d'eux partit aussitôt pour Québec afin de préparer un petit édifice qui pût servir de couvent et de chapelle. C'était au lieu où est aujourd'hui la Basse Ville. Le 24 juin suivant, on offrit là sur la première fois le Saint Sacrifice dans ces contrées. Les ouvriers intrépides, que les Sauvages nomment Chicomis, à cause de leurs pieds nus n'avaient pas attendu jusque pour se mettre à l'œuvre. Aussitôt après avoir débarqué, se partagèrent le champ de bataille et marchèrent intrépidement à leurs saintes conquêtes, Québec, les trois Rivières, Tadoussac, et le pays des Hurons furent leurs premiers centres d'action. Le P. Denis se chargea des deux premiers postes.

Le P. Dolbeau fut destiné pour les Montagnais; mais à Tadoussac il devait étendre son zèle jusqu'à l'embouchure du fleuve St. Laurent. Le P. Joseph le Caron eut pour partage les Hurons et tous les peuples à l'Ouest en remontant le fleuve. Il accompagnait douze Français que Champlain donnait aux Hurons pour se défendre contre leurs ennemis. Écoutons le raconter lui-même avec une touchante simplicité, les souffrances de cette route difficile: "Il serait difficile de vous dire la lassitude que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'épave à la main, et de ramer de toute ma force avec les Sauvages. J'ai marché plus de 100 fois dans la rivière sur des rochers aigus, qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois où je portais mon canot et mon petit bagage afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne vous dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant épuisé un peu de sègamité, composée d'eau, et de farine de blé d'Inde, que l'on nous donnait soir et matin en très petite quantité."

Après avoir pris une première connaissance des lieux et de leurs habitants, les Récollets portèrent sur les nations à civiliser un jugement que l'expérience a confirmé plus

tard, et qui mérite d'être enregistré pour prouver la sagesse de leurs observations. Les nations du Nord du fleuve au-dessous de Québec et qui habitaient des contrées incultes et montagneuses, parurent difficiles à civiliser et par conséquent à christianiser. Leur vie errante et leur fol attachement à des superstitions héréditaires, opposaient à ce changement un obstacle presque invincible. Les peuples de la rive sud paraissaient mieux disposés. Les Missionnaires jugeaient plus favorablement encore les peuples de l'Ouest que Champlain avait visités, et qui montraient une grande affection aux Français. Ils étaient pour la plupart sédentaires, et pour cela, plus susceptibles d'instruction. Il fut décidé que pour les convertir et les civiliser, on se mèlerait avec eux. Telle fut la cause de l'établissement de la célèbre Mission Huronne.

Le zèle des Récollets se porta dès le principe, vers l'éducation de la jeunesse. Ils savaient bien que c'était le grand moyen de préparer une génération nouvelle façonnée à de saintes habitudes dès l'enfance, et prémunie contre les vieilles superstitions de ses pères. Ce séminaire fut placé dans la forêt à une demi lieue du Fort de Québec là où l'on pensait que la ville serait bâtie un jour et prit le nom de Notre-Dame des Anges. Il occupait une pointe baignée par une rivière que les Sauvages nommaient Cabir-Coubat, à cause de ses détours, mais qui reçut dans cette occasion le nom de St. Charles (2) qu'elle porte encore en souvenir de St. Charles des Bourgs, Grand Vicario de Pontoise, principal fondateur de l'établissement. Le 25 mai 1620, la chapelle fut bénite avec solennité, et celle du fort ne fut plus regardée que comme une succursale.

Cependant le progrès et le développement de la colonie rencontraient dans son sein même un source de difficultés qui auraient infailliblement amené sa ruine. Un sordide intérêt et une basse cupidité étaient devenues presque le seul mobile de la troupe de marchands qui avaient en main les affaires du Canada. Ils avaient entièrement perdu de vue la noble route que les Rois de France leur avaient tracée, et ne consultaient plus dans leurs mesures, que les avantages qui pouvaient en résulter pour leur commerce. Ils n'avaient pas voulu voir le nombre des colons augmenter, la civilisation s'introduire parmi les Sauvages, et les défrichemens s'établir sur une grande échelle, car par là on forçait les Sauvages à s'éloigner, on détruisait en partie la chasse, et on rendait plus difficile le monopole qu'ils en exerçaient sur toutes les pelleteries. C'en était assez pour influer sur des hommes qui ne voulaient à tout prix qu'une chose, l'accroissement de leurs richesses. La colonie n'était alors alimentée que par eux, mais ces marchands cruels ne laissaient arriver qu'une petite quantité de vivres et ne les distribuaient qu'avec parcimonie pour décourager les colons qu'ils ne cherchaient pas non plus à protéger contre les ennemis qui les entouraient. Enfin quelque vague de dissensions religieuses provoquées par quelques marchands hughenots, contribuait encore à entretenir les divisions et à nourrir les mécontentemens. Champlain gémissait de ces désordres, mais il en était le témoin, sans pouvoir y remédier. Il entendait les plaintes des habitants, et il s'associait volontiers à eux pour porter jusqu'aux pieds du trône leurs réclamations.

Cette importante et délicate mission fut confiée à un humble enfant de St. François, le P. Georges de Bailly, qui en eut à sa prudence et à sa sagesse jouissait d'une telle réputation qu'à son départ de France, le vice-roi le duc de Montmorency, avait donné l'ordre à Champlain de ne rien entreprendre de considérable sans le consulter, consentit volontiers à cette démarche toute de charité et de zèle. Il demanda justice et protection en déclarant la conscience du Roi et de ceux qui s'intéressaient à cette colonie. Il sollicita pour sa mission l'entretien dans le séminaire de Québec de 50 enfants Sauvages qu'on destinait à remplir un jour auprès de leurs frères le rôle de catéchistes, et s'ils en étaient capables d'être formés aux sciences et à la perfection évangélique. Nous voyons même que ces bons religieux en avaient déjà emmené quelques uns en France pour les faire instruire. Un d'eux parvint même à posséder assez bien la langue latine. A continuer.

LE GOUVERNEMENT PAR L'ECONOMIE.

Nous terminons notre second article sur l'Economie par demander une investigation au sujet des salaires des employés subalternes dans les bureaux publics. Cette investigation serait surtout nécessaire, afin d'égaliser d'avantage les salaires. Il est désirable en effet que le mérite soit récompensé, et que le travail se paie en proportion de sa valeur; voilà le but de l'investigation. Pendant que nous en sommes sur le chapitre des bureaux publics, nous croyons devoir en profiter, pour demander s'il ne serait pas convenable que les bureaux publics fussent, à l'instar du bureau de l'éducation, organisés par une loi spéciale. Nous en profitons aussi pour attirer l'attention de qui de droit sur le bureau des terres de la couronne. Ce bureau renferme de 25 à 30 employés, il a au-delà de cinquante agences régulières, sans compter les agences spéciales qui peuvent se monter à 8 ou dix. Ainsi, c'est un bureau qui exige les services de 80 à 90 employés. N'y aurait-il pas moyen de diminuer un peu et beaucoup un pareil chiffre, et cela en réduisant le nombre des agences dans les différentes parties du pays? Au lieu d'avoir cinquante agences et plus, n'y aurait-il pas possibilité de n'en avoir que 9 à 10? Une agence à Sandwick, une autre à London, une troisième à Toronto, une quatrième à Kingston et une cinquième à Bytown ou Aylmer pour le Haut-Canada, et dans le Bas-Canada une pour les Townships de l'Est, une autre à Trois-Rivières, une troisième à Québec, une quatrième au Saguenay et une autre pour le district de Gaspé, ne serait-ce pas suffisant? Nous serions porté à le croire; néanmoins nous ne sommes pas assez à même de connaître la besogne de toutes ces agences pour le dire affirmativement; et ce que nous en écrivons ici, n'est que par manière de suggestion, et voilà tout. Toujours est-il que si ces agences, au lieu d'être au nombre de cinquante, étaient réduites au chiffre de dix, ce serait encore pour le bureau principal des terres à Montréal une grande diminution d'affaires, et par contre coup une épargne pour le trésor provincial. —Maintenant nous poursuivons.

(2) Nous laissons à ce couvent le nom de N. D. des Anges sous lequel il fut connu plus tard; mais d'après une lettre insérée dans le *Mercur* français de 1626, il paraît bien prouvé que la maison des jésuites, située à une petite distance avait porté ce nom d'abord. Les Récollets en 1620 avaient dédié leur chapelle à St. Charles, et les Jésuites dédièrent le leur en 1625 à Notre Dame des Anges.

9. Economie sur le salaire des assistants dans les divers départements publics. On n'ignore pas en effet que l'assistant ou les deux assistants des chefs de bureau dans les différents départements ont de £600 à £650. Cette somme est quelque peu ronde, à notre avis. Vu l'état actuel de nos finances, et vu d'ailleurs les besoins croissans du pays, nous croyons que £500 seraient suffisants pour chaque assistant. Cinq cents louis doivent pouvoir payer les services d'un homme de bureau, dont la responsabilité repose sur la tête, non de l'assistant, mais du chef qui est un des ministres. On dira bien qu'il est peu agréable pour ceux qui ont de £600 à £650 de s'en voir ravir £100 à £150. Nous avouons que cela est vrai, mais aussi avant de regarder aux individus on doit regarder au pays. Pour notre part, nous ne considérons dans cette affaire que le pays sans nous occuper quels sont les hommes dont nous proposons avec plusieurs de nos confrères de réduire quelque peu les salaires. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient tous des hommes du premier mérite et des premiers talens; et c'est là encore une raison pour nous encourager à nous unir à nos confrères de la Presse pour prêcher l'économie. Nous supposons aux employés publics assez de patriotisme pour ne pas se laisser éblouir par leur intérêt personnel; nous les croyons trop patriotes pour qu'ils puissent perdre de vue le bien du pays. Aussi, dans cette conviction, nous n'hésitons nullement à dire que, si le gouvernement juge à propos de faire dans leurs salaires quelque diminution, ils s'exécuteront d'autant plus bonne grâce que possible, se souvenant d'abord que \$2000 par an est encore un joli salaire qui peut bien faire vivre une famille, et puis que chaque citoyen a quelques obligations à remplir envers son pays.

10. Economie sur le salaire des Juges. — Nous voilà, à coup sûr, sur un terrain difficile et glissant. Parler de réduire le salaire des Juges serait-ce pas par hasard un m. pris de cour? Nous n'en savons rien; néanmoins nous en parlerons avec indépendance, certain que nous sommes que le baillonnement ne saurait durer et qu'il vaut mieux pour nous profiter du reste de liberté de parler que la Presse possède encore. Nous redisons donc qu'on peut soulager le trésor provincial par toutes les économies que nous avons successivement fait valoir et par une économie sur le salaire de L. L. III. les Juges. Il est bon en effet de ne pas ici perdre de vue le fait suivant, savoir, "que les juges sont juges-à-vie." Un emploi, généralement parlant, qui est permanent, doit, de l'avis de tout le monde, exiger un salaire moins élevé, qu'un autre emploi, de même importance, qui n'est que temporaire. Les juges étant nommés à vie, ne peuvent certes pas être inquiétés sur leur avenir. Lorsqu'ils abandonnent leur pratique (et ce ne sont pas par le temps qui court tous les avocats qui en ont), ils sont assurés d'avoir à l'avenir un salaire fixe, qui pourra suffire à leur soutien et à celui de leur famille. Ils savent que, tant qu'ils vivront ils ne manqueront pas; leur salaire est-là. Il n'en est pas de même d'une clientèle; c'est chose fort changeante, et s'il était besoin, les témoins ne nous manqueraient point pour appuyer notre avancé. Maintenant la question est de savoir si \$4000 par année sont suffisantes, ou sont juste ce qu'il faut, ou sont un salaire trop élevé. Pour le premier point, il n'est personne que nous sachions qui ose dire que ce ne soit suffisant. Mais on dira peut-être que ce n'est pas juste assez. Ici nous nous permettons de remarquer qu'il est des hommes en Canada qui avec £10000 de revenus ne s'en trouveraient pas assez; mais quant aux juges nous serions quelque peu porté à croire que \$4000 sont plus que le juste assez, et nous ne serions pas seul de notre avis. En suite lorsque nous réfléchissons aux exigences croissantes du pays et au total de ses revenus, nous ne pouvons nous empêcher de penser que \$4000 pour un juge à vie est vrai ce n'est pas pour payer ses services. Il est bien vrai que ce sont des services importants, que les décisions sont souvent basées sur la plus grande sagesse et rendues avec un talent admirable; il est bien vrai encore que la position du juge est fort élevée; et fort respectable; mais aussi d'un autre côté \$4000 ne résistent pas mal, c'est un chiffre imposant et très respectable. En sorte que la conclusion à tirer est la suivante: il faut une économie sur le salaire des juges. Les uns proposent de leur donner £600, d'autres £750, d'autres £900; mais pas un ne parle de conserver ces salaires à £1000. Pour nous, nous ne saurions rien préciser nous n'avons qu'à suggérer. Mais si nous avons à émettre une opinion, nous dirions que tous les juges pourraient avoir de £800 à £650, et le juge en chef de la province une centaine de louis de plus. Ce serait là des salaires bien présentables et surtout bien acceptables. Néanmoins nous préférons ne rien recommander en notre qualité de journaliste; nous garderons sur ce point comme sur d'autres la réserve que nous avons gardée en commençant ces articles. Il suffit de quelques considérations sur tous ces différents sujets, pour y attirer l'attention sérieuse de nos ministres. Aux yeux de tout le patriotisme et la capacité qu'on leur connaît, et comme ils sont plus obligés que tous autres à rendre nos finances florissantes, ils feront nous n'en doutons pas toutes les économies qu'exigeront les circonstances et qui seront possibles et désirables.

LES JOURNALISTES DE MONTREAL.

Le *Herald* de Montréal, voyant les attaques dont la presse du Bas-Canada et de Montréal en particulier a été en butte depuis quelques mois, ne peut garder plus longtemps le silence. Il est révolté à bon droit de la manière dédaigneuse avec laquelle on a traité tout dernièrement les journalistes de cette ville, et à cette occasion, il ne peut s'empêcher de parler comme suit:

"Nous ne pouvons nous empêcher, pour notre défense, de nous vanter quelque peu nous-mêmes, ce qui serait folie, si ce n'était provoqué par les tentatives récemment faites de dénigrer la profession à laquelle nous appartenons. Nous disons donc qu'il est bien connu que les Messieurs qui conduisent la Presse de Montréal ne sont, soit comme individus, soit comme corps, en aucune manière inférieurs, pour les talens ou les connaissances, à un égal nombre d'hommes, quelque soit leur emploi, dans la province du Canada. Ces connaissances et ces talens peuvent être d'un caractère différent dans chacun d'eux; mais il n'y en a pas un

d'eux qui ne possède ces talens et ces connaissances à un degré respectable. Il est en effet évident pour tout homme de bon sens qu'aujourd'hui, dans une ville de l'étendue de celle de Montréal, la direction heureuse d'un journal exige l'union de moyens pécuniaires, de connaissances et de capacités, tels qu'ils pourraient promettre un prompt avancement n'importe dans quelle branche ils pourraient être employés. Les directeurs de la presse en cette ville ne sont pas des aventuriers pauvres, sans caractère et égarés, dont du rant la semaine dernière, on a voulu donner la peinture dans la cour du Banc de la Reine. Ils n'ont pas tous subi des examens comme avocats, et peu d'entre eux, peut-être, seraient capables de conduire une affaire en cour. Mais en autant que la loi est une science philosophique et non un pur mélange de règles arbitraires, nous croyons qu'il n'y a pas un seul des Messieurs, qui ont des liaisons avec la partie littéraire des journaux de cette ville, qui n'en ait fait une étude spéciale. Mais à cela ils joignent, et ils doivent joindre, une masse de connaissances générales sur une variété de sujets, tels que l'histoire, la politique comme science, les principes de l'économie publique, la littérature, etc.; c'est peut-être un peu d'indigeste, mais ce n'en est pas moins la source à laquelle on puise continuellement les plus précieuses informations sur des cas particuliers, lorsque l'occasion s'en présente, et ces informations ne manquent pas que d'être utiles à la société. Le patronage public, qui est nécessaire à un journal, peut au moins remplacer pour les directeurs le salaire que l'on accorde dans d'autres professions; et c'est certainement pour le mérite un témoignage beaucoup plus flatteur. Qui ignore que plus d'un homme incapable (*blockhead*) est nommé avocat, docteur, et cela pour toute sa vie? Mais qu'un *blockhead* entreprenne de conduire un journal dans une grande ville, le propriétaire ne sera pas longtemps avant de lui ôter les honneurs éditoriaux. La stupidité dans cette profession est synonyme de ruine. Cependant nous venons tout récemment d'entendre un demandeur parler avec dédain de la presse comme d'une profession ignoble, et un juge, en décidant un cas particulier, traitait tout le corps des journalistes du nom d'hommes "à imaginations exaltées," et des œuvres de quelques uns d'entre eux de "publications ridicules qui nous viennent de l'autre côté de l'océan." Ces deux personnes, infatuées de leur propre importance, ont certainement dû oublier combien elles sont insignifiantes pour la position et pour leurs talens, lorsqu'on les compare aux hommes dont ils osent parler ainsi."

Nous ne pouvons que nous enorgueillir dans ce qui précède. Il est bien vrai qu'il est toujours pénible d'avoir à se donner à soi-même quelques louanges; mais les journalistes sont forcés à en venir à cette extrémité, depuis que l'on tente de les rabaisser au niveau des hommes les plus dégradés, et d'en faire une classe de citoyens sans respectabilité et sans talens. La presse est donc justifiable de se défendre elle-même, et c'est ce qu'elle fait aujourd'hui.

Notre confrère du *Herald*, pour montrer ce que sont les journalistes, cite les noms de Coleridge, Southey, Leigh Hunt, Theodore Hook, Capitaine Stirling, M. Black, Dr. Gillard, Dr. Bowring, M. Fontblanc, Hone, Washington Irving, H. Greely, Brooks, M. Sparkie, Lord Campbell, Lord Denman, M. Wylde, Chas. Dickens, Thackeray, A. Becket, Douglas Jerrold, Dr. McKay. — Nous nous permettons d'ajouter à cette liste de noms ceux de feu l'hon. John Neilson, du feu juge Bedard, de feu M. Panet, de feu M. Perrault, de l'hon. M. Hincks, de l'hon. M. Lafontaine, de l'hon. M. Morin, et à l'étranger, de l'hon. M. Howe, M. Gaillardet, M. Emile de Girardin, Chs. de Montalembert, Lecoq, Ravignani, de Riancey, Marrast, etc., etc., et une foule d'autres qui serait trop long de nommer. Après cela nous n'avons qu'une question à faire, c'est celle-ci: La profession qui produit de pareils hommes, est-ce une profession ridicule, dégradée et ignoble?

GALILÉE.

Un correspondant, *Veritas*, nous adresse sur un journal de cette ville une lettre qui se termine par les passages suivants:

"A nous deux, à présent, Mr. l'Éliteur des *Mélanges*. Comme vos grandes connaissances s'étendent bien loin, veuillez répondre aux deux questions suivantes:

"Comment se fait-il que la bulle de condamnation, lancée par le Tribunal de l'Inquisition contre Galilée, contient les deux paragraphes suivants, et dans lesquels il n'est pas fait mention que le philosophe Galilée ait été condamné comme mauvais théologien?

"Voulait-il maintenir que le soleil est immobile dans le centre du monde, est une opinion absurde en elle-même, fautive en philosophie et hérétique, parce qu'elle est entièrement contraire aux Saintes Écritures."

"Voulait-il maintenir que la terre tourne sur son axe et fait le tour du soleil, est une doctrine absurde, fautive en philosophie et tout à fait erronée."

"J'attends votre réponse, Monsieur, avec anxiété."

Veritas dit que nous avons de grandes connaissances; nous ne savons où il a pris ses informations là dessus. Néanmoins nous devons avouer que les siennes lui ont fait défaut en cette occasion; car c'est à tort qu'il appelle bulle ce que le tribunal de l'Inquisition a pu décider dans cette affaire. Le jugement de l'Inquisition est simplement un décret de la Congrégation; ce qui ne forme point, dans l'Église catholique, une définition dogmatique. Nous sommes donc bien persuadé que, dans toute la collection des bulles des souverains pontifes, *Veritas* n'en trouvera aucune qui contienne les paroles qu'il cite sur une autorité dont, malgré nos grandes connaissances, nous ignorons la source authentique.

Nous ne prétendons soutenir dans cette question, comme dans toute autre, que les intérêts de la vérité et c'est pourquoi nous ne ferons jamais difficulté de céder la victoire à quiconque aura évidemment la vérité de son côté, d'autant plus, comme nous le disions plus haut, que cette affaire n'intéresse nullement le dogme de l'Église. Cela posé, quelque science que nous désirions supposer à *Veritas*, nous sommes bien certain qu'il n'en possède pas plus, sur ce sujet, que les Guichardin, les Nicolini, les Mallet, les Bergier les Fnyssinows, et tant d'autres écrivains éminents. Or, indépendamment de la preuve de témoignages résultant de l'unité de leurs jugemens, nous nous croyons en droit d'apporter, comme preuve directe de la prétention imprudente et téméraire chez Galilée d'appuyer son opinion sur les saintes écritures, la conduite même du tribunal de l'Inquisition. On sait en effet, et tous les auteurs en conviennent, que bien que Galilée eût été condamné une première fois en 1616, l'Inquisition permit, par un décret, en 1620, d'enseigner l'opinion de